

ABONNEMENT.

Un an... Six mois... Trois mois... On s'abonne à SAUMUR, Chez tous les Libraires...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

On s'abonne : A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 Juin 1877.

Chronique générale.

La fameuse note anti-patriotique du Bien public, qui était de nature à inquiéter les esprits et à faire croire à des bruits de guerre...

Tous les chefs de gare du réseau Paris-Lyon-Méditerranée ont reçu un pli scellé et cacheté qui leur a remis une affiche imprimée qu'on leur a commandé de tenir en lieu sûr et de placarder lorsqu'ils en seront avisés.

En même temps, on leur a remis une affiche imprimée qu'on leur a commandé de tenir en lieu sûr et de placarder lorsqu'ils en seront avisés.

MOBILISATION DE L'ARMÉE.

Le décret de mobilisation mettant en réquisition tous les moyens de transport de la Compagnie, tout service de grande ou de petite vitesse à l'usage du public sera suspendu à partir de minuit, dans la nuit du... au... par l'application stricte des articles 86 et 87 ci-après du règlement général pour les transports militaires par chemin de fer.

Ordre est donné aux chefs de gare de remplir les passages en blanc lorsqu'ils en seront avisés.

Il m'a été impossible de connaître exactement le contenu du pli scellé; pourtant une personne en mesure d'être bien renseignée m'affirme qu'il ordonne aux chefs de gare d'avoir à se mettre complètement à la disposition du délégué militaire chargé du service de la gare, et d'interrompre tout service de voyageurs et de marchandises.

Le Journal officiel, après avoir cité cette correspondance, ajoute :

« Les détails contenus dans cette correspondance sont complètement faux. »

Aucunes instructions ni aucune affiche relatives à la mobilisation n'ont été adressées aux chefs de gare de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, pas plus qu'aux chefs de gare des autres Compagnies de chemin de fer.

La publication de cette correspondance paraissant constituer le délit prévu par l'article 4 de la loi du 27 juillet 1849, des poursuites vont être exercées à raison de ce fait contre le journal le Bien public.

Une dépêche de Saint-Petersbourg nous informe que les entrevues du prince Schouvaloff et de lord Derby ont jusqu'ici abouti aux meilleurs résultats. La note Gortschakoff a produit un excellent effet. La Russie persiste à demander la neutralisation du canal de Suez.

Il serait question d'une réunion plénière des gauches avant la reprise des travaux parlementaires.

Il y a eu, hier, réunion du centre gauche sous la présidence de M. de Marcère. Ce groupe, renouvelant sa déclaration du 18 mai, a été d'avis qu'il convenait de s'associer à toutes les nuances républicaines, pour la politique à suivre à la rentrée des Chambres.

M. Gambetta est en train de faire son tour de France.

Amiens et Abbeville ont déjà eu la bonne fortune de lui ouvrir leurs portes.

A Amiens, un banquet de soixante-dix couverts à 20 fr. par tête a réuni la fine fleur de la démocratie picarde, accourue pour rendre hommage à son chef. L'Echo de la Somme fait justement observer, à ce sujet, qu'au prix où étaient les places, le pauvre peuple s'est trouvé forcément écarté des divertissements de ces messieurs.

Du reste, tout s'est passé avec calme, et les toasts portés ne paraissent pas avoir été compromettants.

A Abbeville, M. Gambetta se propose de faire une conférence sur les bibliothèques populaires. C'est un moyen commode d'établir la loi sur les réunions; mais ce trait peut faire juger de la bravoure de l'ancien dictateur.

Nous apprenons que M. Edmond Adam, sénateur inamovible de la gauche, est dans l'état le plus grave.

On annonce la saisie des exemplaires d'un opuscule intitulé : Lettres du Père Duchesne aux républicains français.

Cette publication, d'une violence extrême, était imprimée sur papier rouge.

On écrit de Chambéry, 10 juin :

Des inondations ont lieu en Savoie; elles ont détruit la voie ferrée et la route sur une longueur d'environ 300 mètres sur le point du territoire de Saint-Michel. On débaille avec une grande activité.

300 voyageurs attendent à Modane. Parmi eux se trouve M. de la Tour-d'Auvergne. Ils pourront passer à pied aujourd'hui. Un service de transbordement par voiture va être établi.

Le ministre de l'intérieur a fait parvenir au préfet de Chambéry une somme de 4,000 fr. pour les premiers secours aux inondés.

M. Gallot, rédacteur en chef de l'Yonne d'Auxerre et le gérant de la même feuille ont comparu devant le tribunal d'Auxerre pour diffamation envers la sœur Saint-Léon. Il s'agit, on se le rappelle, des faits qui se sont passés à Saint-Léger-Vauban.

Ils ont été condamnés : Gallot à 500 fr. d'amende, 3 mois de prison, 5,000 fr. de dommages-intérêts; le gérant à un mois de prison et 100 fr. d'amende. L'insertion du jugement, en outre, a été ordonnée dans l'Yonne, et dans plusieurs journaux de Paris, au choix de la demanderesse.

Par décret du Président de la République, en date du 9 juin, M. l'abbé Laborde, ancien vicaire général, curé de Saint-Similien, à Nantes, est nommé à l'évêché de Blois, en remplacement de M. Pallu du Parc, décédé.

Au moment même où ce décret mettait fin au veuvage de l'église de Blois, une dépêche de Rome annonçait un grand deuil pour l'église de Nantes, Son digne évêque, M. Fournier, mourait dans la Ville-Eternelle, où il était allé conduire un pèlerinage breton.

Avant de rendre le dernier soupir, lisons-nous dans l'Espérance, il a eu la suprême consolation de recevoir la bénédiction du Souverain-Pontife et d'envoyer la sienne aux prêtres et aux fidèles de son diocèse.

M. Félix Fournier venait, depuis le 2 mai, d'entrer dans sa 73^e année. Il était curé de Saint-Nicolas de Nantes et vicaire général de Rennes lorsque, le 17 mai 1870, il fut appelé à succéder à M. Alexandre Jacquemet. Préconisé le 27 juin de la même année, il fut sacré le 10 août. En 1848, M. Fournier fut élu représentant à l'Assemblée législative par le département de la Loire-Inférieure. Il était chevalier de la Légion d'Honneur, comte romain et assistant au trône pontifical.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES PRÉVENTIONS.

(Suite.)

Le cocher haussa les épaules. — Que voulez-vous! murmura-t-il, chacun a son côté faible... Le père Lariot a servi, et pour homme, voyez-vous, incapable de faire de la peine à ceux qui ne pensent pas comme lui, et fermant les yeux quand il faut.

— J'aurais cru, d'après sa connaissance des localités et des personnes... Mais, si j'en crois ce que je viens d'entendre, les royalistes s'agitent dans ce canton.

— Comme dans toute la Vendée. — Il est au moins extraordinaire que les magistrats chargés de surveiller le département ne mettent point plus de zèle à l'accomplissement de leurs devoirs.

L'étranger fit un léger mouvement. — Comment se fait-il que la plupart des chefs de la dernière insurrection ne soient point arrêtés? ajouta Blondel en le regardant fixement.

— C'est qu'apparemment la chose n'est point aussi facile que vous le supposez, monsieur, répondit celui-ci. Les chefs royalistes ne parcourent point les routes avec leurs noms écrits au chapeau, et quelle que soit votre intelligence, vous pourriez en coudoyer plus d'un sans le reconnaître.

— Peut-être vous trompez-vous, dit Blondel avec une sorte d'intention.

L'étranger s'inclina. — Je ne me permettra jamais de mettre en doute la perspicacité de monsieur, dit-il avec une légère ironie.

Francis se mordit les lèvres, et la conversation demeura interrompue.

Cependant la nuit était venue et la patache roulait plus lentement sur la route déserte. Le vent

qui avait fraîchi soufflait d'un ton lugubre dans les bruyères; de loin en loin, une croix dressée sur le fossé, indiquait un meurtre encore récent, dont le postillon ne manquait jamais de raconter l'histoire.

Bien que l'insurrection eût été étouffée, des bandes parcouraient encore les paroisses, et il n'était point impossible d'en rencontrer une en un tel lieu et à une telle heure.

Naquet communiqua cette crainte à Blondel, moitié sérieusement, moitié en riant.

— Et nous n'avons point d'armes, observa le futur procureur du roi.

— Fort heureusement, interrompit l'étranger.

— Comment cela, monsieur?

— Si nous étions attaqués, ce ne serait qu'à l'improviste et par un trop grand nombre pour que la résistance fût raisonnable; en pareil cas, le mieux est de se soumettre, quitte à prendre sa revanche à la première occasion.

Dans ce moment la patache arriva à une montée fort rapide, et le postillon pria les voyageurs de mettre pied à terre; les deux amis se trouvèrent séparés de leur compagnon.

— Avez-vous compris le conseil? demanda Blondel au jeune naturaliste.

— Sans doute; et je le trouve sage, répondit Naquet.

— Mais peu rassurant.

— En quoi? — Il est probable que nous serons attaqués. — Qui vous le fait croire? — Ne voyez-vous donc pas que notre cocher est un chouan?

— Bah! — Et le prétendu chasseur est un chef royaliste? Naquet recula de deux pas et regarda son ami en face.

— Au diable si j'en crois rien, s'écria-t-il; un proscrit ne voyagerait point ainsi en voiture publique. Mais, qui vous le fait penser?

— Quoi! vous n'avez point été frappé de l'aspect de cet étranger? D'où vient-il? où va-t-il? Quel est son nom?

— Ce sont des questions qu'il peut également se faire à notre sujet.

— Mais, vous n'avez donc point remarqué l'embarras du paysan lorsque je lui ai demandé des renseignements, l'affectation de cet inconnu à se tenir au fond de la patache?

— Pour éviter le soleil.

— Et pourquoi n'est-il point monté en même temps que nous?

— Parce qu'il avait pris les devants.

Blondel haussa les épaules.

— Les devants!... le soleil!... Vous croyez à tout cela! Et pourriez-vous me dire comment n'étant point du pays, ainsi qu'il le prétend, il connaît

Etranger.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, à propos de l'idée caressée par la diplomatie d'engager le gouvernement russe à adresser un nouvel ultimatum à la Porte, avant de franchir le Danube, ultimatum dans lequel il serait proposé des conditions de paix dont l'acceptation arrêterait la marche des Russes, dit que cette idée ne saurait venir d'un cœur russe.

Cet ultimatum ne serait que la répétition de ce que l'on a déjà vu : il encouragerait les Turcs à la résistance, ne profiterait qu'aux vues de l'Autriche et de l'Angleterre. Ce ne sera que lorsque la Russie aura accompli tous ses devoirs vis-à-vis des Slaves des Balkans qu'elle se décidera à parler. Ce n'est pas cet ultimatum de la paix qui déciderait de la destinée historique du slavisme.

Londres, 11 juin.

Le *Standard* publie une dépêche de Constantinople annonçant que des avis reçus d'Erzeroum déclarent qu'une catastrophe est presque certaine. Moukhtar-Pacha a quitté Olti et bat en retraite sur Erzeroum ; l'armée est en très-mauvaise condition ; le commissariat est affreux ; les routes sont couvertes de déserteurs.

Kars n'avait été approvisionnée que pour deux mois. On croit qu'elle ne tardera pas à se rendre.

Le parti de la paix devient plus fort ; le grand vizir et Savfet-Pacha désirent vivement faire la paix avant que les Serbes et les Grecs causent de nouvelles complications. Dans le conseil, le sultan lui-même s'est prononcé en faveur de la paix, mais les conseils contraires de Redif-Pacha ont prévalu.

Péra, 10 juin, soir.

Moukhtar-Pacha a détaché vendredi une colonne mobile de son corps d'armée et lui a donné ordre de marcher sur Olti et d'attaquer l'avant-garde russe.

Le résultat du combat n'est pas encore connu.

Hier soir samedi le quartier général turc était encore à Zewim.

Londres, 11 juin.

Le *Times* publie une dépêche du Thérapi (Constantinople) annonçant qu'une rencontre a eu lieu entre six bateaux-torpilles russes et plusieurs cuirassés turcs, à la bouche Sulina du Danube. Les bateaux-torpilles furent repoussés, trois furent détruits et un seul cuirassé légèrement avarié.

Les Turcs firent quelques prisonniers.

Londres, 10 juin.

On annonce de Malte que le canal de Suez a beaucoup baissé, et qu'il n'y a plus que vingt pieds d'eau à l'entrée du côté de la Méditerranée, ce qui empêche de passer les navires tirant plus de vingt pieds. (Maclean.)

Une dépêche adressée au Foreign Office annonce que, dans la nuit du 9 au 10 juin, les Russes, avec

six bateaux-torpilles, ont attaqué des navires turcs à l'ancre dans la baie de Sulina. L'attaque aurait été repoussée. Trois bateaux-torpilles auraient été coulés et six Russes faits prisonniers. Le vaisseau-amiral aurait beaucoup souffert.

Londres, 11 juin, soir.

Les difficultés continuent entre l'état-major russe et le gouvernement roumain au sujet de l'application de la convention. Les Roumains se plaignent que, sans avoir recours à l'intervention des autorités locales, on réquisitionne des paysans et leurs attelages, et que ces paysans ne soient pas payés en numéraire.

Les Russes ont transporté leurs équipages de pont sur la ligne de Bucharest à Giurgewo.

On croit que le quartier-général russe sera très-prochainement transféré dans une autre localité, probablement à Mihalesti, village situé près de Bucharest, entre cette dernière ville et Giurgewo.

Saint-Petersbourg, 11 juin.

L'attaché militaire anglais a reçu l'autorisation d'aller au quartier-général.

En vue de la coopération de l'armée roumaine, l'état-major russe insiste pour que les régiments roumains soient refondus de façon à compléter leurs cadres.

Le départ du prince Charles pour l'armée dont le centre d'opérations est dans la Valachie n'est pas encore arrêté.

L'opinion publique se prononce positivement dans le sens de la non-participation à la guerre au-delà du Danube. On voudrait ainsi s'assurer le bon vouloir de l'Autriche-Hongrie.

Chronique militaire.

CLASSE DE 1871.

Avis aux frères de militaires.

En vertu du paragraphe n° 4 de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872, et en conformité de l'instruction du 28 avril 1873 qui en découle, sont dispensés du service actif les frères de militaires dans l'armée active.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps de troupe composant les armées de terre ou de mer, sont considérés comme présents sous les drapeaux lorsqu'ils se trouvent dans l'une des positions suivantes :

- À leur corps ou en mission,
- En congé de semestre,
- En congé de convalescence,
- En congé temporaire,
- En permission d'absence,
- En route pour rejoindre.

Il en résulte que les jeunes soldats de la classe 1876, qui ont des frères de la classe de 1871 renvoyés en congé dans leurs foyers, en attendant leur passage dans la réserve le 30 juin 1877, sont de droit dispensés du service actif. Les intéressés ou les mères doivent donc se procurer un certificat de présence sous les drapeaux, qui leur sera délivré par le commandant de recrutement de la circonscription du militaire de la classe de 1871.

- Moi, maître.
- Allez en avant.
- Soit.
- Vous m'attendrez au carrefour.
- Bien.

Le cavalier qui s'était arrêté reparti au grand trot et passa rapidement devant la patache.

- Quel est cet homme ? demanda Naquet.
- Mon domestique, répondit l'étranger.

Blondel donna un coup de coude à son compagnon.

- Doutez-vous encore ? demanda-t-il à voix basse.
- De quoi ? répondit celui-ci.

— Vous ne comprenez point qu'il y a une embuscade dressée, et que cet homme va annoncer notre arrivée.

- Pourquoi le penserais-je ?

Blondel fit un geste de dépit.

— Le pistolet serait sur votre poitrine que vous demanderiez où est le danger, murmura-t-il. Vous avez oublié le vieil adage de notre professeur : *Qui periculum petit periculo peribit*. Heureusement que je suis là ; et, sur mon âme, je ne laisserai point les choses aller ainsi.

— Mais, je ne me trompe pas, ajouta-t-il plus haut, voici des maisons... un bourg, à ce qu'il me semble.

— Saint-Hermine, interrompit le postillon.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

L'organe de la municipalité saumuroise a publié, ainsi que nous l'avons annoncé, la lettre que nous a adressée hier M. le maire de Saumur, relativement aux pompiers.

Cet écrit se divise en deux parties : l'une est pour l'instruction du public ; elle vient un peu tardivement, puisqu'il a fallu que nous la provoquions ; l'autre nous est toute personnelle.

Dans cette dernière partie, il y a de l'érudition ; notre maire nous prouve qu'il possède encore son Boileau, et il nous lance ce vers, que bien d'autres, à bout d'arguments, ont répété avant lui :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots !

Nous nous permettrons de lui faire observer que ce texte est devenu un vieux cliché, et nous l'engagerons à mettre sur son calepin ce vers de Virgile :

Tantæ animis cœlestibus ira !

C'est exactement la même pensée, il pourra nous la retourner une autre fois, mais alors dans une autre langue que celle adoptée par les plumitifs de nos jours.

Nous ne pouvons croire cependant que notre vénérable maire ait voulu faire des allusions d'un goût plus que douteux : son passé est là pour dissiper de pareils soupçons ; ces sentiments ne peuvent être imputés à celui que l'on a compté parmi les fidèles de l'église de Nantilly. Nous l'en félicitons alors et l'en féliciterons toujours. Sur ce terrain nous lui tendrons la main, et il reconnaitra ainsi qu'il est des points encore sur lesquels nous pouvons nous entendre. Ce sont ceux du reste auxquels il doit la considération dont il jouit parmi ses concitoyens, ceux qui valent à l'homme privé tous les témoignages de sympathie qu'il reçoit. Il est étonnant qu'un ancien avocat s'écarte ainsi de la tradition et voie dans l'adversaire de sa cause un ennemi personnel.

Laissons cette partie scabreuse de l'épître et revenons à la partie plus instructive. Nous suivons le conseil de M. le maire qui veut bonnement, pour rassurer notre population, que nous lui disions *tout simplement* ceci :

« La compagnie de pompiers s'est spontanément dissoute pour trois conditions qu'elle imposait au Conseil municipal et qui n'ont pas été acceptées.

» La première concernait le crédit alloué depuis plusieurs années à la compagnie et qui existe encore au budget ; le Conseil demandait qu'il fût appliqué à des jetons de présence au profit des pompiers, et la compagnie, au contraire, voulait en avoir la libre disposition sans contrôle.

» Par la seconde, elle exigeait une subvention de 600 fr. au moins, pour sa musique.

» Par la troisième, elle exigeait que la ville fit cadeau d'un uniforme complet à chacun des musiciens.

- Ne doit-on point s'y arrêter ?
- C'est à la volonté des voyageurs, dit le paysan.
- Pourquoi un retard inutile ? observa l'étranger.

— Continuons alors, not' bourgeois.

— Non, dit vivement Blondel.

— Nous sommes seulement à une heure de Fontenay ; il serait plus sage d'y arriver.

— Pardon, monsieur, répliqua Francis avec fermeté ; mon ami et moi désirons faire halte.

L'étranger fit un geste de désappointement.

— Voici justement une auberge, ajouta Blondel en montrant une large porte cochère surmontée d'une enseigne.

— Ce n'est pas la mienne, dit le cocher, qui voulut passer outre.

— C'est la nôtre, reprit vivement le jeune homme en étendant les mains vers les rênes. Arrêtez ici, je le veux.

Le paysan obéit de mauvaise grâce. Les deux jeunes gens descendirent seuls.

— Il ne nous suit pas, observa Blondel tout bas ; il a peur de se montrer.

— Je crois plutôt qu'il est contrarié de ce retard, répliqua Naquet.

Blondel secoua la tête sans répondre.

L'humeur chagrine du jeune homme, aidée d'une vanité singulière, le rendaient aussi prompt à soupçonner que lent à reconnaître son erreur.

» Dites-lui que c'est le 26 mai que l'administration a connu cette dissolution ; qu'elle a pris immédiatement des mesures pour assurer le service des pompes ; qu'elle a pu, le 5 juin, demander au Conseil de l'autoriser à organiser une compagnie de sauvetage ; qu'elle y a été autorisée ; que la délibération indique les conditions et la nature des engagements, les charges, les immunités et rétributions accordées aux membres de cette compagnie, et qu'aujourd'hui, 10 juin, cette compagnie est formée et fonctionne ; qu'elle se compose de quatre sections ayant leur chef ; qu'il y a un chef directeur et un sous-chef, et qu'un bureau spécial est créé à la mairie pour assurer la régularité du service et tenir la comptabilité.

» Dites bien à ces honorables habitués du théâtre qui ont la douleur de ne plus voir les pompiers dans leur loge, que, en effet, cette COMPAGNIE NE POSERA PAS DANS LA LOGE (11), mais que les hommes de service, placés derrière le rideau, n'ont pas quitté leur poste les 4 et 6 juin, et que, dans l'avenir, la surveillance et l'action seront aussi complètes qu'on peut le désirer.

D'après ce qu'on vient de lire, la compagnie de pompiers est encore moins avancée que nous ne pensions. Il ne s'agit plus de tout de pompiers, mais d'une compagnie de sauvetage. Ce n'est pas tout un ; car, dans maintes villes, les associations de sauveteurs marchent parfaitement à côté des pompiers et se secourent mutuellement. Mais Saumur fera exception. L'administration municipale a inventé, pour le service des incendies, une organisation nouvelle s. g. d. g. Il n'est pas dit, en effet, que le gouvernement l'accepte. A première vue, cette création ne semble pas répondre à l'esprit de la loi et aux règlements qui régissent les compagnies de pompiers.

Pourquoi ne pas nous dire aussi quel est le nombre des Sauveteurs ? Peu importe le nombre des sections ; mais a-t-on réuni assez d'adhésions pour assurer le service des pompes que possède la ville ? Ce détail est son importance, et si le public était renseigné à cet égard, ce ne serait pas un mal.

M. le maire nous annonce qu'il y a un chef-directeur, un sous-chef, un bureau spécial à la mairie pour assurer la régularité du service et tenir la comptabilité. Tout est fort beau, bien combiné, et fait honneur à l'esprit créateur qui a présidé à une si heureuse conception ; mais les administrés ne savent pas quels sont les frais de cette organisation et si la ville a l'espoir de réaliser de gros bénéfices.

Les habitués du théâtre vont être réprimés : à la représentation de ce soir, tout spectateur qui voudrait adresser au régisseur une interpellation sur le service de la section, serait un mauvais plaisant, puisqu'il saurait que l'on a pourvu à toute éventualité. Les Sauveteurs Saumurois ont leur plan derrière le rideau, et ils NE POSERONT PAS DANS LA LOGE, comme autrefois les pompiers (Poser, M. le maire l'a dit. Le mot est terrible). Quels remerciements, MM. les pompiers !

A la fin de la représentation, le public aura le droit, si le service marche à la

L'étude de la jurisprudence et la fréquence du barreau lui avaient d'ailleurs donné cette révérende tendance aux inductions qui transforment le proche en proche les doutes en présomptions et les présomptions en preuves.

Il s'était accoutumé à tourner autour d'un jusqua ce qu'il y eût trouvé prise, et à réunir une foule de riens en un tout, qui pût avoir l'air d'une démonstration, à peu près comme avec des grains de verre on compose un chapelet.

A force de chercher à se justifier à lui-même, soupçons et de plaider sa cause dans son esprit, pendant les trois heures passées en prison, il avait fini par arriver à une conviction inébranlable.

Aussi, lorsqu'il entra à l'Écu d'or, d'un air d'aucun doute, et ne songeait-il qu'aux moyens d'éviter le danger auquel il allait être exposé.

Debout devant la grande cheminée de l'Écu d'or, dont il s'était approché, il réfléchissait à la suite d'armes lui fit détourner la tête.

Un gendarme venait d'entrer et s'avança lui faire la phrase sacramentelle :

— Vos papiers !

(La suite au prochain numéro.)

les lieux, les personnes et les moindres détails ?

- Je l'ignore.
- Eh bien !
- Eh bien ! cela prouve que je ne le connais point. Il ne suffit point de ne pouvoir comprendre un fait pour concevoir un soupçon.
- Vous n'avez donc pris garde ni à son air embarrassé ni à ses réticences ?
- Ma foi non, dit Naquet, j'ai vu un homme réservé, voilà tout.
- Assez, assez, Naquet, nous n'avons point le temps de discuter ; mais, outre que mes impressions me trompent rarement, il y a ici des preuves. C'est un chef royaliste, vous dis-je, et je ne serais point étonné, d'après le signalement que j'ai entendu faire du comte, que ce ne fût lui-même.
- Allons, Francis, vous vous montez l'imagination.

— A la bonne heure, dit le jeune homme avec impatience ; libre à vous de fermer les yeux ; mais moi, j'y vois clair, et j'agirai en conséquence.

La patache était arrivée au haut de la montée, et les trois voyageurs reprirent leurs places.

Ils roulaient depuis quelque temps lorsqu'un galop de cheval se fit entendre.

L'étranger leva le rond de cuir qui fermait la lucarne placée au fond de la patache, et jeta un cri d'appel ; un cri semblable répondit du dehors.

— Est-ce vous, Pierre ? demanda-t-il.

faction générale, de rappeler la troupe enfante des *Sauveteurs Saumurois*. Ceux-ci se fient connaître et calmeront, nous l'espérons du moins, la douleur de ceux qui pourraient pleurer encore les pompiers que M. le maire a vu poser en loge pendant dix-huit ans.

Nous n'avons point à nous expliquer sur les conditions qu'imposait au conseil municipal l'ancienne compagnie de pompiers; mais nous ouvrirons nos colonnes aux observations que pourrait faire naître l'énoncé de M. le maire. Nous croyons savoir qu'il y a quelques divergences; les intérêts les signaleront; s'ils le jugent à propos.

Nous subissons depuis quatre jours une véritable température sénégalienne. Hier, le thermomètre marquait à l'ombre, à 6 heures du matin, 24 degrés; à 2 heures du soir, 35 degrés; à 9 heures du soir, 33 degrés.

Le temps était très-orageux et des éclairs sillonnaient les nues, principalement au nord-ouest. Aujourd'hui, à 7 heures du matin, le thermomètre était déjà à 22 degrés; à midi, il marque 31 degrés.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR. Dimanche 17 juin 1877.

L'hippodrome de Verrie est situé à 6 kil. de Saumur.

PROGRAMME.

PRIX DU CHATEAU DE MARSON : Courses de Haies (gentlemen). — Un objet d'art, offert par M. Billou de la Brosse, et les entrées au premier, après que le second aura retiré la sienne; pour chevaux de chasse et de promenade, domiciliés dans l'arrondissement de Saumur depuis le 1^{er} juin 1877.

Poids commun, 75 kil.; les demi-sang recevront 3 kil. de décharge. Entrée, 20 fr. Distance, 1,800 mètres environ.

PRIX DU PARC : Course de Haies; Handicap (gentlemen). — 1,000 francs; pour tous chevaux. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge.

Entrée, 30 fr.; moitié forfait s'il a été déclaré. Les entrées au second. Distance, 2,500 mètres environ.

PRIX DES VENEURS : Steeple-Chase (gentlemen). — 500 francs; pour chevaux de chasse et de promenade n'ayant pas été dans une écurie d'entraînement et n'ayant pas été engagés dans une course publique depuis le 1^{er} janvier 1877.

Entrée, 30 fr. au fond de course, après que le second aura doublé la sienne. Poids commun, 75 kil.; les demi-sang recevront 5 kil. de décharge. Distance, 2,500 mètres environ.

PRIX DE VERRIE : Welter-Handicap; Steeple-Chase (gentlemen et jockeys). — 1,000 francs; pour chevaux de quatre ans et au-dessus. Entrée, 50 fr.; moitié forfait s'il a été déclaré. Les entrées au second.

Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 4 kil. de décharge. Distance, 4,000 mètres environ. Seront exclus les gagnants de la journée.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 1^{er}. — La Société des courses de Verrie est constituée pour un an.

Art. 2. — Le nombre des sociétaires est illimité.

Art. 3. — Il y aura un jour de courses fixé au dimanche 17 juin, d'accord avec l'autorité militaire.

Art. 4. — Le montant de la souscription est fixé à 30 fr.

Art. 5. — Le montant de la souscription est exigible du 1^{er} au 10 juin.

Art. 6. — La Société sera administrée par une commission composée comme ci-dessus.

Art. 7. — Tout sociétaire aura le droit, sur la présentation de sa carte, d'entrer au pesage et d'y faire entrer une dame avec lui. Il aura de plus le droit de faire entrer sur l'hippodrome quatre personnes dans sa voiture, qui prendra place dans l'endroit qui leur sera réservé.

Art. 8. — Conditions pour les non-souscripteurs: Entrée au pesage et circulation sur l'hippodrome 20 fr.

Chaque personne dans la voiture, excepté le cocher, paiera 10

Art. 9. — L'entrée de l'hippodrome est interdite aux cavaliers.

Art. 10. — Les commissaires jugeront sans appel la qualification des cavaliers et des chevaux.

Art. 11. — Il sera défendu de sauter aucun obstacle sur l'hippodrome à partir du mercredi soir 13 juin.

Art. 12. — Le règlement de la Société des steeple-chase sera en vigueur sur l'hippodrome de Verrie.

Grâce aux mesures prises par M. le ministre des travaux publics, les travaux vont reprendre sur la ligne de la Vendée.

Par décret en date du 9 juin 1877, un crédit de 740,000 fr. a été ouvert à M. le ministre de l'agriculture pour faire face aux dépenses auxquelles devra pourvoir l'administration du séquestre, sous lequel a été placée la Compagnie de la Vendée.

Cette nouvelle a causé dans le département d'Indre-et-Loire une vive satisfaction.

Nous lisons dans le *Français* :

« Parmi les nominations parues avant-hier au *Journal officiel* était celle de M. Bigot, comme président de chambre à la Cour d'Angers. M. Bigot, qui était en 1870 avocat près la même Cour, a été depuis lors l'un des membres les plus distingués et les plus estimés de l'Assemblée nationale. Sa nomination sera universellement approuvée. »

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Parmi les nombreuses affiches annonçant des journaux anciens ou nouveaux, et qui décoraient en ce moment les murs de notre ville, on remarque celle de l'*Echo universel*, sur laquelle s'étale en caractères de grande dimension le nom de M. JULES SIMON, directeur politique de ce journal presque inconnu du public. Le fait est assez frappant pour provoquer les réflexions des gens sérieux. »

« Ainsi cet homme, qui, hier encore, était le premier ministre du gouvernement français; — cet homme, qui, hier encore, contre-signait les lois, les décrets, les actes du pouvoir; — cet homme qui, hier encore, plaçait son nom à côté de celui d'un maréchal de France, du premier magistrat de la République, — cet homme jette son nom en pâture à la curiosité, et d'homme d'Etat descend au rang de journaliste, afin de combattre le pouvoir dont il était, hier encore, le représentant le plus autorisé, peut-être le plus influent. »

« C'est un spectacle curieux et triste à la fois, et tel que la France seule, croyons-nous, peut en donner dans l'état de délabrement moral où les doctrines radicales l'ont fait tomber. »

« Allez donc voir chez les autres nations de l'Europe si les journaux servent de retraite ou d'ambulance aux hommes qui se sont usés ou simplement blessés au contact des grandes positions sociales ou des hautes fonctions politiques! Si on voyait les hommes d'Etat de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Autriche, de la Russie et même de la Turquie tomber des hautes régions du pouvoir dans un simple bureau de journaliste, de quel mépris ne les accablait-on pas? »

« Nous estimons certainement beaucoup la profession de journaliste; elle est honorable quand l'homme qui l'exerce l'est lui-même. Mais nous nous habituerions difficilement à traiter de confrères des Derby, des Gortschakoff, des Andrassy, des Bismarck! »

« Hier, M. Jules Simon était l'égal de toutes ces sommités politiques et diplomatiques; — hier, le nom de M. Jules Simon était placé à côté de celui de Mac-Mahon; aujourd'hui il est le confrère de Touche-à-tout, du *Tintamarre*, et sa bibliographie va être imprimée dans le *Trombinoscope*. »

« Quelle chute! Il est un vieux proverbe qui dit que l'oiseau qui salit son nid est un sale oiseau. Or, M. Simon était hier dans le nid, et c'est à peine s'il en est sorti qu'il s'empresse de chercher à le salir. »

« Malgré son talent, il n'y réussira pas. Le balayer est resté. »

On dit que des instructions vont être données aux préfets pour empêcher les abus commis par certains chanteurs ambulants qui courent de ville en ville, de village en village, et réunissant autour d'eux, dans les cafés et dans les cabarets, des auditeurs racolés, entremêlent de chants politiques leurs chansons grivoises.

Angers. — A peine les bains de rivière sont-ils possibles, que déjà il faut signaler un accident.

Dimanche, vers quatre heures, le jeune Desguifermé, Yves-Marie, âgé de 13 ans, ouvrier de la filature Joubert, se baignait dans la prairie de la Baumette: son frère, âgé de 16 ans, était resté sur le bord et n'avait pas voulu se baigner.

A un moment donné, ce jeune homme entendit des cris et aperçut son frère se débattant pour disparaître bientôt. N'écoulant que son courage, il se jeta à l'eau et chercha longtemps sans pouvoir retrouver le corps de son frère, qu'il apercevait enfin, déjà inanimé, à une profondeur de trois mètres; il fut impossible de le rappeler à la vie.

La police, avertie, arriva et fit transporter chez ses parents le corps de la victime.

Le jeune Emile, c'est le nom du frère de ce malheureux, a montré dans cette circonstance un courage et un dévouement qu'on ne saurait trop louer. (Patriote.)

— Hier matin, dès sept heures, à Angers, un omnibus-locomotive parcourait les boulevards. Une dizaine de personnes le montaient. Le conducteur, placé à l'avant, dirigeait la voiture avec beaucoup d'habileté et de sûreté de main.

La machine à vapeur est à l'arrière. Elle donne le mouvement aux roues de devant, qui entraînent les roues de derrière par une chaîne Vaucanson.

Nous avons vu l'omnibus quitter la chaussée pavée du boulevard du Haras, suivre la rue du Haras, et se garer avec une grande facilité d'un tombereau qui stationnait juste au milieu de la voie. (Union de l'Ouest.)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DU MANS.

La poursuite intentée au journal l'*Avenir* et à l'*Echo de la Sarthe*, son édition hebdomadaire, a été jugée vendredi.

Le gérant de ces deux journaux comparait sous l'inculpation du délit de diffamation contre M. Caillaux, sénateur et ministre des finances.

Nous croyons devoir citer le principal passage de l'article incriminé, qui montre avec quelle grossière violence on s'attaquait à M. Caillaux :

« Il n'y a heureusement pas au Sénat, disait l'*Avenir*, assez de portefeuilles à vendre ni assez de portefeuilles à donner pour combler le vide que creuserait la défection des cléricaux. »

L'*Avenir* et l'*Echo de la Sarthe*, défendus par M^e Gatineau, ont été condamnés: le premier à un mois de prison, 2,000 francs d'amende et 4,000 francs de dommages-intérêts, et le second à quinze jours de prison, 4,000 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts; de plus, à l'insertion du jugement dans tous les journaux de la Sarthe et dans un journal de Paris.

On écrit d'Orléans, 9 juin :

Le Père Goffinet, victime de l'accident dont je vous ai donné les navrants détails, est mort cette nuit à l'hospice d'Orléans. Il avait héroïquement supporté la double opération rendue nécessaire par les horribles fractures qu'avaient occasionnées les roues de la locomotive; l'habileté avec laquelle l'amputation de la jambe gauche et de l'avant-bras droit avait été faite permettait de compter sur une guérison certaine. Mais le pauvre ecclésiastique, dans le passage de la mer Rouge, à son retour de Cochinchine, avait contracté les premiers germes d'une affection pulmonaire, et c'est aux suites de cette affection qui a pris un développement fatal et que l'état de faiblesse du malade n'a pas laissé combattre efficacement que le Père Goffinet a succombé.

Il a conservé jusqu'à la dernière heure la résignation touchante qu'il n'a cessé de manifester depuis l'accident des Aubrais. Son frère, jésuite en Belgique, était auprès de lui depuis quatre jours.

M^e Dupanloup avait tenu également à se rendre près du malade et à lui apporter les pieuses consolations de la religion.

C'est à Angers, dit-on, qu'aura lieu l'inhumation du Père Goffinet.

Dernières Nouvelles.

Paris, 12 juin, 9 h. 25, matin.

Le conseil des ministres qui se tiendra aujourd'hui arrêtera la conduite à tenir pour la rentrée des Chambres. Une nouvelle prorogation n'est pas probable.

La réunion plénière des gauches sera empêchée.

Le contingent égyptien a quitté Alexandrie.

Hier soir, il y avait une accumulation considérable de troupes russes à Gurgewo. Il est probable que le passage du Danube aura lieu dans les environs.

M. Perin est nommé juge de paix à Vihiers (Maine-et-Loire).

Pour les articles non signés : P. GODET.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

10 juin 1877.

Les rumeurs pacifiques circulent avec autant d'abondance qu'à la veille de l'ouverture des hostilités

entre la Turquie et la Russie; ce n'est plus la localisation de la guerre, mais bien la cessation à très-bref délai qui sert de thème aux optimistes; les plus ardents affirment que cet heureux événement s'accomplira avant la fin du mois; des achats escomptant ce rapide dénouement ont été déjà opérés. La masse du public qui envisage les choses avec plus de froideur, et peut-être avec plus de sagesse, se tient à l'écart. Depuis que la liquidation est terminée, les affaires sont devenues aussi rares au comptant qu'à terme. On ne saurait trop approuver cette attitude prudente, c'est la seule qui convienne dans les circonstances troublées où nous nous trouvons. Les capitalistes n'ont pas à redouter de ne pouvoir tirer un emploi fructueux de leur argent. Quand s'accomplira la pacification, les emprunts d'Etat et les émissions de bonnes affaires, retardées par les incertitudes de la politique, ne manqueront pas: le jour où le lendemain sera enfin assuré.

En s'abstenant tant que l'horizon ne sera pas complètement éclairci, l'épargne se met à l'abri de mécomptes, semblables à ceux subis par les gens à courte vue qui se sont, jusqu'au dernier moment, refusés à admettre la possibilité d'une guerre turco-russe. On regarde un emprunt turc comme certain à très-brève échéance; la Turquie ne donnera évidemment pas comme garanties de ses nouveaux engagements les revenus des provinces annexées par elle après la guerre.

Un prochain appel au crédit de la part de l'Italie ne paraît pas invraisemblable. L'éventualité d'une émission aurait, d'après certains on-dit, contribué avec les rachats du découvert à produire la violente reprise à laquelle nous assistons depuis quelques jours. Les fonds russes et autrichiens sont en hausse sensible, sans autre cause que les rachats de spéculateurs à la baisse, fatigués de payer des déports et des différences.

Les fonds espagnols, eux-mêmes, ont montré des velléités de reprise. Quand toutes les valeurs étrangères se relèvent, il est naturel de voir progresser le cours des fonds égyptiens.

La signification faite par l'Angleterre à la Russie, relativement au canal de Suez, a paru une garantie certaine que la guerre ne serait pas portée sur le sol de l'Égypte, malgré sa qualité de province ottomane.

La situation est toujours la même à la Banque de France: les comptes courants particuliers augmentent et le portefeuille ne montre aucune tendance à se relever. Les bénéfices sont inférieurs d'un tiers environ à ceux de l'année dernière. Il s'est produit quelques offres sur les actions de notre première institution de crédit qui ont reculé aux environs de 3,100.

Le Crédit foncier de France s'est rapproché du cours de 600, entraînant à sa suite le crédit agricole. On a parlé d'un changement dans le haut personnel administratif de cette société. La question de savoir si le dividende voté par l'assemblée des actionnaires sera distribué le 1^{er} juillet est toujours fort discutée. La négative est généralement adoptée. On a, encore une fois, escompté par quelques francs de hausse la levée du séquestre du Crédit mobilier français. On oublie que le tribunal de commerce, ne statuant qu'en premier ressort, ne touchera pas définitivement la question.

Le Crédit mobilier espagnol est relativement calme, quoique l'assemblée des actionnaires doive se réunir dans quelques jours seulement, le 25 de ce mois.

La Banque ottomane est en hausse marquée; on n'a accordé aucune créance aux bruits de liquidation ou d'appel de fonds mis en circulation par quelques spéculateurs.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français sont restées stationnaires. Il faut en excepter toutefois celles du Nord, poussées en avant par l'approche du détachement du coupon de 46 francs. Le ministère aura beau inviter la commission arbitrale chargée de fixer le prix de rachat des petites Compagnies, il n'en sera pas même impossible, dans la situation actuelle, d'obtenir une prompt solution de la question de rachat. Les cours des obligations de ces sociétés sont cependant un peu plus fermes. L'action en responsabilité, intentée contre les administrateurs de la Vendée, entre lesquels est intervenu le contrat de vente des 24,000 actions de cette société aux prix fabuleux de 750 francs l'une, suit son cours.

Le syndicat qui soutient le cours des chemins autrichiens ayant voulu monter trop vite, a été obligé de battre en retraite.

Comme par le passé, les actions du canal de Suez et de la compagnie parisienne du Gaz sont les seules valeurs industrielles qui donnent lieu à des affaires suivies; elles ont fortement progressé, les dernières surtout.

Les recettes de la Compagnie générale française de Tramways sont toujours décevantes. On ne parle plus du cours de 900 francs pour ses titres; on se contente de faire espérer à leurs porteurs leur retour au pair; ce serait encore un prix bien élevé. (Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI 12 juin 1877.

Pour la clôture de la saison d'été et les adieux de la troupe de comédie.

ROQUELAURE

OU L'HOMME LE PLUS LAID DE FRANCE
Comédie-vaudeville en 4 actes, de MM. de Leuven, de Livry et Lhéric.

PAR DROIT DE CONQUÊTE

Comédie en 3 actes, du Théâtre-Français, par M. E. Legouvé, de l'Académie française.

ORDRE : 1. Par droit; 2. Roquelaure.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (mai 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

La Sibylle de Delphes, à la chapelle Sixtine. — La Vie sincère (suite). — La Guêpe et l'Homme, apologue. — Le Palmier-Dattier. — Fausse civilisation. — Optimistes et pessimistes. — Pontaven (Finistère). — De la formation de la terre. — Comment on peut arriver, anecdote. — Ornaments et bijoux khiviens. — Château de Tarascon. — Les Pestes à Paris au seizième siècle. — Une Grève de cordonniers à Madrid, en 1680. — Aventurine. — Une Inconnue. — Aved. — Insectes nuisibles : les Dermestes. — Cathédrale de Bois-le-Duc. — La Vie bourgeoise avant 1789. — Sources du savoir. — Mémoires du chanoine Schmid (suite). — L'Ancien-

ne serrurerie. — Les Femmes de pêcheurs en Normandie. — Berthe et Christine, nouvelle. — Les Crabes de terre. — L'Ajone épineux. — Les Géographes (suite). — Les Trois ennemis de la vérité. — Le Commerce extérieur de la France. — Paracelse. — Verocchio. — Tabatières.

Gravures.

La Sibylle de Delphes, fresque de Michel-Ange, à la chapelle Sixtine. — Le Port de Pontaven, tableau par Grandsire. — Bijoux khiviens. — Le Château de Tarascon. — Portrait d'une dame inconnue, par un inconnu. — Dermeste du lard. — La Cathédrale de Bois-le-Duc. — Clefs en fer du seizième siècle. — Femmes au cabestan, à Villerville (Calvados), tableau par Ulysse Butin. — Crabe violet terrestre de la Jamaïque. — Les Ajoncs en fleur, tableau par Alexandre Ségé. — Paracelse, d'après une peinture du Musée de Nancy, attribuée à Albert Dürer. — David vainqueur de Goliath, statue en bronze d'Andrea Verocchio, au Musée national de Florence. — Tabatière d'or (1771), ciselée de deux tons, revêtue de burgau.

La Turquie contemporaine, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la Librairie Calmann Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint, sous des couleurs vives et saisissantes, les merveilles de l'Orient, c'est aussi, c'est surtout une très-judicieuse et très-solide étude des mœurs, des idées politiques et religieuses qui séparent les Musulmans des orthodoxes. Les événements qui se préparent sur les bords du Danube donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

EN VENTE

À la librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur, Grand et magnifique Tableau intitulé : **La Généalogie d'Henri de Bourbon**, DUC DE BORDEAUX, COMTE DE CHAMBORD, Par T. de la Porte.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 11 juin 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — —		7 — 59 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JUI 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	69 70		05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	620	12 50		Canal de Suez	670		
4 1/2 %	97 75		73	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	640			Crédit Mobilier esp.	440	3 75	
5 %	104 45		05	Crédit Mobilier	130		50	Société autrichienne	464 50	1 25	
Obligations du Trésor, t. payé.	492 50	2 50		Crédit foncier d'Autriche	468 75	1 25		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228 75		25	Charentes, 500 fr. t. p.	920		50	Orléans	330 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	483			Est	596 25			Paris-Lyon-Méditerranée	327		
— 1865, 4 %	514			Paris-Lyon-Méditerranée	775			Est	315 50		
— 1869, 3 %	378			Midi	1015		50	Nord	329 50		
— 1871, 3 %	368 50		50	Nord	1282 50			Ouest	325		
— 1875, 4 %	480			Orléans	1015		50	Midi	326		
— 1876, 4 %	473 50	2 50		Ouest	652 50	2 50		Charentes	235		
Banque de France	3050		30	Vendée, 500 fr. t. p.	1015			Vendée	146		
Comptoir d'escompte	650			Compagnie parisienne du Gaz	1245			Canal de Suez	535 35		
Crédit agricole, 200 f. p.	301 25	1 25		C. gén. Transatlantique	398 75						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375	15									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 juin 1877)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers).		3 heures 36 minutes du matin, direct-matin omnibus.	
6 — 15 — —		9 — 21 — —	
9 — 1 — —		9 — 40 — —	
1 — 36 — —	soir,	12 — 40 — —	soir, omnibus-matin.
4 — 10 — —		4 — 44 — —	omnibus-matin.
7 — 15 — —		10 — 38 — —	express-poste (s'arrête à Angers).
10 — 37 — —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 40.

A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre,
NOUVEAUTÉS A SAUMUR CONFECTIONS

Très-grand choix de vêtements confectionnés en Couil et en Alpaga pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS. Ces rayons sont assortis de manière à pouvoir satisfaire tous les goûts; le bon marché, la solidité et l'élégance y sont réunis.

Markettes, Vestons et Gilets, pacha noir, très-brillant et très-solide de teint. Vestons, Gilets et Pantalons, couil et toile nationale. Pantalons couil pour collèges.

Vestons toile bleue et carouba. Chemises habillées, blanches et couleurs. Chemises de travail. — Gilets de flanelle santé.

CHAPEAUX en tous genres : FEUTRE DUR, FEUTRE MOU, PAILLE BLANCHE et COULEUR, pour hommes et cadets. Nous recommandons notre incomparable CHAPEAU DE JONC à..... 0,25 c. || CASQUETTES SOIE NOIRE, très-belle qualité, depuis..... 1,75 c.

Choix immense de Tissus tout Laine et Laine et Soie, pour Robes de Mariées.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
1^e MAISON à Saumur, rue Saint-Jean, n° 39, occupée par M^{lle} Bertuit, fleuriste;
2^e MAISON à Saumur, levée de Nantilly ou rue Saint-Lazare, et rue Fardeau, n° 25; remise, écurie et jardin avec kiosque; entrée en jouissance : 24 juin 1877.
On louerait au besoin cette dernière maison.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES
Le samedi 16 juin 1877, à une heure du soir, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de deux très-beaux poneys, s'attelant seuls et séparément, très-bon cabriolet à patentes, beaux harnais doubles et simples, chiens, etc., etc.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE
Une petite maison et 27 ares 50 centiares de vigne y attenants, situés au Champ-Gatineau, près Saumur.
S'adresser à M. ROSSIGNOL, rue de la Tonnelle. (290)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1877,
UNE MAISON
Avec Ecurie et Remise,
Sise à Saumur, rue Dacier,
Actuellement occupée par M. le docteur Bossard.
S'adresser à M. FOURNIER, propriétaire à Distré. (315)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Rue Saint-Jean,
Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE
Pour 220 fr. par an.
MAISON SEULE
Grand Rue, 48.
S'adresser au locataire actuel.

A VENDRE
UNE BELLE JUMENT de voiture, âgée de quatre ans, taille 1 mètre 39 centimètres.
DEUX VOITURES : phaéton et petite carriole anglaise, et harnais.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,
LE THÉÂTRE DE LA POUPÉE
MODÈLE, avec plusieurs décors en bon état.
S'adresser au bureau du journal.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

ON DEMANDE un valet de chambre, de 25 à 40 ans, sachant jardiner. Inutile de se présenter sans bons certificats ou références.
S'adresser au bureau du journal.

M. ANJUBAULT
DENTISTE
Sera à SAUMUR les 15 et 16 de chaque mois, rue des Pâtes, 8

M. DESCHAMPS
PLÂTRIER
Quai de Limoges, 56,
Informe le public qu'il vient de s'établir à Saumur et qu'il se chargera de tout ce qui concerne la plâtrerie, aux conditions les plus douces.

M. RIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
Maison Beurois,
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LAGALL
DENTISTE A SAUMUR
Quai de Limoges, 70,
Elève de M. Victor LANGERON,
CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,
Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES
EXTRACTION DES DENTS
Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.
Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.
Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux et balcons, Gribles.

AMER PICON
DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médailles à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS les CAFÉS
Entrepôt général en France et l'Étranger
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28. MARRAIGNE
Saumur, imprimerie de P. GODET.